

**Séance du Conseil du
6 novembre 2023**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 6 novembre 2023 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, et la conseillère, M^{me} Pauline Joncas. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : M^{me} Chantal Côté

Poste 5 vacant

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Affaires nouvelles :**
 - a) Demande de contribution de la Fabrique Cap-Saint-Ignace pour le concert de Noël;
 - b) Achats de billets pour le Gala Prestige Desjardins Entreprises;
 - c) Demande d'appui à la CPTAQ, M^{me} Irma Fournier, 540, chemin des Érables Ouest;
 - d) Démission de M. Pierre-Luc Bélanger comme préposé aux parcs;
 - e) Ratification de l'engagement de M. Simon Lemieux comme préposé aux travaux publics;
- 7. Affaires commencées :**
 - a) Année optionnelle 2 – 2024 pour le contrat de collecte et de transport de matières recyclables et non recyclables (Concassés du Cap);
 - b) Octroi de contrats pour le déneigement des divers emplacements (édifices municipaux, routes, stationnements, etc.);
 - c) Annulation subvention FIMEAU pour la route du Souvenir.
- 8. Informations générales;**
- 9. Période de questions écrites et verbales;**
- 10. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la maire, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaétan Bélanger, siège #4

Absence motivée : M^{me} Chantal Côté, siège #6

Poste vacant : Sièges #5

2023-11-01

Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2023-11-02

Adoption du
procès-verbal du
2 octobre 2023

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2023-11-03

Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Pauline Joncas et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2300323 au numéro C2300355, les dépôts directs du numéro P2300451 au numéro P2300507, les paiements AccèsD du numéro L2300107 au numéro L2300115 pour la somme de 291 742,76 \$, ainsi que les salaires pour une somme de 57 019,46 \$, totalisant 348 762,22 \$.

6. Affaires nouvelles :

2023-11-04

Demande contribution
De la Fabrique
Cap-Saint-Ignace
Concert de Noël

a) Demande de contribution de la Fabrique Cap-Saint-Ignace pour le concert de Noël

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Cap-Saint-Ignace organise un concert de Noël bénéfice le 25 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QU' elle sollicite divers partenaires pour payer une partie des dépenses engendrées par l'évènement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De contribuer au concert de Noël organisé par la Fabrique Cap-Saint-Ignace par l'achat de 12 billets pour un montant total de 300 \$. L'attribution des billets sera faite par tirage au sort auprès des citoyennes et citoyens intéressés par l'évènement. Les gens sont invités à communiquer avec la Municipalité afin de s'inscrire.

2023-11-05

Achat de billets
Gala Prestige
Desjardins Entreprises

b) Achat de billets pour le Gala Prestige Desjardins Entreprises

CONSIDÉRANT QUE le Gala Prestige Desjardins Entreprises organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny se tiendra le 9 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est membre de la CCIM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a soumis, dans la catégorie *prix Fierté*, la candidature du comité Mon village en variété;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'acheter 6 billets pour le Gala Prestige Desjardins Entreprises afin que les membres du comité Mon village en variété ainsi que la directrice générale puisse y assister.

2023-11-06

Demande CPTAQ
Irma Fournier
540, chemin des
Érables Ouest

c) Demande d'appui à la CPTAQ, M^{me} Irma Fournier, 540, chemin des Érables Ouest

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Irma Fournier, mandataire, adresse une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'être autorisée à morceler, aliéner et lotir les lots 3 770 288 et 3 770 289;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation en vertu des articles 28 et 29 de la LPTAA concerne l'aliénation de deux lots;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la demande est de mettre fin à l'indivision entre les deux parties comprises à l'intérieur d'un îlot déstructuré et de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé concerne les lots 3 770 288 et 3 770 289, municipalité de Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, et que la superficie à vendre visée par la demande est de 2,19 hectares;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des lots conserveront les mêmes vocations autorisées ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS AYANT VOTÉS SUR CETTE RÉOLUTION

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser la demande d'aliénation et de lotissement de M^{me}. Irma Fournier, mandataire pour les lots 3 770 288 et 3 770 289, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny.

Abstention : M. Pierre Martineau s'abstient de voter sur la présente résolution puisqu'il est co-proprétaire avec M^{me} Fournier de l'immeuble du 540, chemin des Érables Ouest.

2023-11-07

Démission de
Pierre-Luc Bélanger
préposé aux parcs

d) Démission de M. Pierre-Luc Bélanger comme préposé aux parcs

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre-Luc Bélanger a déposé sa démission le 3 octobre 2023 comme préposé aux parcs afin de relever de nouveaux défis;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte la démission de M. Pierre-Luc Bélanger datée du 3 octobre 2023 à titre de préposé aux parcs. Le départ fut effectif à compter du 12 octobre 2023. Le Conseil demande qu'une lettre de remerciements lui soit transmise pour ses quatre années de service au sein du Service des loisirs.

2023-11-08

Ratification
engagement Simon
Lemieux, préposé
travaux publics temps
plein annuel

e) Ratification de l'engagement de M. Simon Lemieux comme préposé aux travaux publics

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi pour un poste de préposé aux travaux publics a été affichée à l'interne au printemps dernier et qu'aucune candidature n'avait été déposée;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quelques candidatures de l'externe pour ce poste et que des entrevues ont eu lieu;

CONSIDÉRANT QU' un employé avait été engagé mais que ce-dernier ne convenait pas à l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE nous avons un autre candidat toujours intéressé pour combler le poste;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De ratifier l'engagement de M. Simon Lemieux comme préposé à temps plein annuel aux travaux publics. L'entrée en fonction à ce poste est rétroactive au 5 septembre 2023.

Les conditions de travail sont celles contenues dans la convention collective en vigueur.

7. Affaires commencées :

2023-11-09

Année optionnelle 2
contrat vidanges et
recyclage
Concassés du Cap

a) Année optionnelle 2 – 2024 pour le contrat de collecte et de transport des matières recyclables et non recyclables (Concassés du Cap)

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables et recyclables a été octroyé avec la résolution 2019-06-05;

CONSIDÉRANT QUE le contrat initial pour les trois années avec l'entrepreneur *Les Concassés du Cap inc.* se terminait le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le contrat comprenait un renouvellement possible pour deux années optionnelles (2023 et 2024);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'année optionnelle 2024 pour le contrat de collecte et le transport des matières recyclables et non recyclables avec *Les Concassés du Cap inc.*. Le montant du contrat pour l'année 2024 est de 104 251,25 \$ taxes incluses.

2023-11-10

Octroi contrat
déneigement petits
emplacements

b) Octroi des contrats pour le déneigement des divers emplacements (édifices municipaux, routes, stationnements, etc.)

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions sur invitation pour le déneigement des divers emplacements de la municipalité ont été faites selon les choix du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quelques soumissions;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les contrats pour l'enlèvement de la neige devant les édifices publics et certaines rues et routes de la municipalité soient accordés aux personnes ou compagnies suivantes pour une période de deux (2) ans et pour une année optionnelle. Pour que les contrats soient valides, les soumissionnaires devront fournir à la Municipalité la preuve de possession des équipements et d'assurances.

L'emplacement numéro 1, le stationnement du Centre culturel et du bureau municipal, à *Déneigement Marc Gagnon* pour la somme de 34 262,55 \$ avec taxes. L'année optionnelle est au montant de 18 051,08 \$ avec taxes.

L'emplacement numéro 2, le stationnement de l'ancien presbytère, à *Déneigement Marc Gagnon* pour la somme de 5 748,75 \$ avec taxes. L'année optionnelle est au montant de 3 104,33 \$ avec taxes.

L'emplacement numéro 4, route des Cascades, route des Vaillants, et le réservoir (242, chemin des Érables Ouest), à *Agri-Cultures Lemieux inc.* pour la somme de 16 096,50 \$ pour deux (2) ans taxes incluses. L'année optionnelle est au montant de 8 048,25 \$ taxes incluses.

L'emplacement numéro 5, route Collin et chemin du Lac-à-Paul, à *Agri-Cultures Lemieux inc.* pour la somme de 35 642,25 \$ pour deux (2) ans taxes incluses. L'année optionnelle est au montant de 18 396,00 \$ taxes incluses.

L'emplacement numéro 6, route du Lac-à-Fanny, à *Verger Gaudreau* pour la somme de 17 965,88 \$ pour deux (2) ans taxes incluses. L'année optionnelle est au montant de 9 277,92 \$ taxes incluses.

L'emplacement numéro 7, chemin Sainte-Croix, à *Agri-Cultures Lemieux inc.* pour la somme de 12 647,25 \$ pour deux (2) ans taxes incluses. L'année optionnelle est au montant de 6 323,63 \$ taxes incluses.

L'emplacement numéro 7, 5^e Rang, à *Agri-Cultures Lemieux inc.* pour un prix à l'heure de 160,97 \$/heure pour deux (2) ans taxes incluses, et la somme de 172,46 \$/heure taxes incluses pour l'année optionnelle.

Comme aucune soumission n'a été reçue pour l'emplacement numéro 5, la directrice générale et greffière trésorière, Mme Sophie Boucher, est autorisée à retourner en appel d'offres sur invitation pour cet emplacement.

2023-11-11

c) **Annulation subvention FIMEAU pour la route du Souvenir**

Annulation FIMEAU
pour la route du
Souvenir

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait reçu une confirmation de subvention dans le programme FIMEAU concernant la rue du Manoir Ouest, la rue du Coteau et la route du Souvenir;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau programme PRIMEAU 2023 prévoit un ajustement des coûts de l'annexe 2, soit des taux unitaires applicables au volet 2 afin de suivre l'évolution des coûts de construction;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement sera basé sur la projection, dans un horizon de deux ans, de l'indice du deuxième trimestre provenant des indices des prix de la construction de bâtiments institutionnels publiés par la Société québécoise des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est plus intéressant que le précédent et qu'afin de pouvoir déposer dans ce programme, il est nécessaire d'annuler la subvention dans le programme avec lequel nous avons une confirmation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'aviser le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) afin qu'il annule la subvention octroyée à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour le programme FIMEAU pour le projet de réfection des conduites sur la route du Souvenir et dont le numéro de demande est le 2027270. Les travaux n'ont pas été réalisés compte tenu que le pourcentage final n'était pas intéressant pour la Municipalité et en raison de certaines complexités dans la réalisation de ces tronçons.

Informations
générales

8. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

Période de questions
écrites et verbales

9. Période de questions générales écrites et verbales

M^{me} la maire demande à M^{me} Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière répond que non.

2022-11-12

10. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Pauline Joncas que la séance soit levée à 20 heures 19.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Maire